

MULTINATIONALE : BENIN, COTE D'IVOIRE, GHANA, NIGERIA, TOGO ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)



**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AUTOROUTE DU CORRIDOR ABIDJAN – LAGOS
CELLULE D'EXECUTION DU PROJET (CEP)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHÉS, AU PROFIT DE LA CEP

1. La Commission de la CEDEAO a reçu des subventions du Fonds Africain de Développement (FAD) et du Fonds Européen de Développement (à travers la Plateforme Africaine d'Investissement (PAI) pour couvrir le coût des Etudes du Projet de développement de l'Autoroute du Corridor Abidjan-Lagos et entend utiliser une partie des sommes accordées dans le cadre de ces subventions pour financer le contrat de services d'un **spécialiste en passation des marchés** au sein de la Cellule d'exécution du projet
2. Les prestations prévues au titre de ce contrat concernent essentiellement toutes les activités relatives à la passation des marchés de fournitures, de services et de travaux. Ils comprennent ; i) la préparation des plans de passation des marchés ; (ii) la préparation des termes de référence, des avis à manifestation d'intérêts, des demandes de propositions, des spécifications techniques, des devis quantitatifs et des estimations ; (iii) la préparation et la publication des dossiers d'appel d'offres ; iv) la coordination des opérations de réception, d'ouverture et d'évaluation des offres y compris la préparation des procès-verbaux d'ouverture, d'évaluation, combinés etc.; (v) la préparation des demandes de non-objection; (vi) la participation avec les services techniques à la préparation des contrats ; (vi) le classement et le suivi des dossiers d'appel d'offres et des contrats ; vii) la connaissance des conditions du marché, y compris les listes de fournisseurs et de prestataires de services, les prix de référence et l'assurance que les coûts sont corrects et raisonnables avant la soumission des dossiers pour approbation. La durée du contrat sera d'un (1) an, renouvelable en fonction des résultats du rapport de performance signé avec le Projet. **Les langues de travail seront l'anglais et le français, et la personne devra donc parler couramment l'anglais ou le français et avoir une connaissance pratique de l'autre langue**
3. La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels intéressés, éligibles et qualifiés à postuler pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent produire une lettre de manifestation d'intérêt et leur Curriculum Vitae indiquant clairement les informations sur leur expérience et leurs compétences en rapport avec la mission (**CV, références et pièces justificatives pour des prestations similaires démontrant qu'ils sont qualifiés), description de l'expérience et des tâches dans des missions comparables. disponibilité...**).
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément aux « Règles et Procédures d'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de mai 2008 - révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le Site Web de la Banque à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org>.
5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de service : de 9h00 à 12h00 (GMT+1) les jours ouvrables. Les TDR peuvent

également être consultés sur le site Internet de la CEDEAO (<https://ecowas.int/procurement/>) et le site Internet de la BAD.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par voie électronique, au plus tard **le 4 Février 2023 à 11h00 (GMT+1), Heure du Nigéria**, à l'adresse électronique indiquée ci-dessous :

Pour soumission par e-mail : procurementspecialistalchp@ecowas.int

7. Les langues de travail seront l'anglais et le français.

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
UN SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHÉS POUR LA CELLULE D'EXECUTION DU PROJET
DE DEVELOPPEMENT DE L'AUTOROUTE DU CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS**

I- Contexte et justification

La vision de l'intégration régionale de la CEDEAO vise à renforcer le développement des infrastructures qui est reconnu comme un catalyseur de la croissance économique et de l'intégration des peuples. A cet égard, la Commission de la CEDEAO qui accorde la priorité aux infrastructures de transport dans son document stratégique Vision 2020 « Vers une CEDEAO des peuples » a obtenu des Chefs d'Etat lors du 42^{ème} sommet ordinaire tenu en février 2013, l'accord favorable pour la construction d'une autoroute de corridor homogène de six (06) voies (2x3 voies) pour relier les cinq pays que sont : le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, et la Côte d'Ivoire.

Cette autoroute dite « Autoroute Abidjan-Lagos » d'une longueur d'environ 1028 km relie les grandes villes et traverse une zone à fort potentiel économique représentant environ 75% du volume des échanges en Afrique de l'Ouest. Son tracé suivra autant que possible un nouveau tracé différent du corridor existant.

En vue de la réalisation de ce projet d'envergure, les partenaires techniques et financiers (dont le FAD et le Fonds AIP de l'Union Européenne) ainsi que les Etats membres participants ont décidé de financer à hauteur de près de 43 millions US\$ des études du Projet de développement de l'Autoroute du corridor Abidjan-Lagos.

Ce projet dont l'objectif est de réaliser des études de faisabilité détaillées et complémentaires pour la transformation du corridor en un corridor compétitif du point de vue du développement du commerce et des transports, s'articule autour de huit (08) composantes et est en mis en œuvre sous l'autorité de la Commission de la CEDEAO.

Le mécanisme de mise en œuvre prévoit un Comité de Pilotage comme organe de suivi, une Equipe d'Exécution du Projet pour la supervision des activités et une Cellule d'Exécution du Projet. La cellule devra (i) assurer l'administration quotidienne et la gestion efficace du projet, (ii) procéder aux acquisitions prévues dans le cadre du projet, (iii) examiner les différents rapports élaborés dans le cadre des études et statuer sur leur qualité et leur recevabilité, (iv) organiser le soutien logistique et financier des réunions des différentes parties prenantes, de la table ronde des bailleurs de fonds et investisseurs privés potentiels, et enfin (v) assurer la gestion administrative et financière des activités du projet .

La CEP, basée au bureau de la CEDEAO à Abuja au Nigeria, est composée de : (i) des experts indépendants, à savoir : un coordinateur de projet bilingue, deux (02) ingénieurs routiers (un francophone et un anglophone), un spécialiste en passation des marchés, le personnel d'appui (comptable, assistant administratif, chauffeur de véhicule) ainsi que (ii) cinq (05) représentants expérimentés (ingénieurs civils ou toutes autres disciplines liées à la réalisation de l'étude) des Ministères sectoriels de chaque pays qui seront déployés périodiquement selon les besoins. La Cellule d'Exécution du Projet travaille en étroite collaboration avec la CEDEAO et bénéficie de l'expertise d'une équipe d'Assistance Technique mobilisée.

II- Mission et tâches du spécialiste des marchés publics

Sous le contrôle et la supervision du Coordonnateur du Projet, il/elle sera responsable de la passation de marchés, notamment chargé(e) de :

- a. Préparer le plan de passation des marchés du projet pour les biens, les services de consultants et les travaux ;
- b. Appuyer l'équipe technique dans la préparation des spécifications techniques des fournitures et des termes de référence des services de consultants, pour assurer le respect des normes, règlements, procédures et processus d'application établis conformément aux règlements de la Banque Africaine de Développement en matière de passation des marchés.

- c. Appuyer l'équipe technique dans la préparation des devis quantitatifs pour assurer le respect des normes, règlements, procédures et processus d'application établis conformément aux règles de passation des marchés de la Banque Africaine de Développement.
- d. Préparer les demandes de propositions pour les soumissionnaires/fournisseurs en rédigeant des lettres et en émettant des avis connexes ;
- e. Préparer les dossiers d'appel d'offres conformément à la méthode d'acquisition des services de consultants/biens/travaux ;
- f. Coordonner les activités de réception/ouverture des offres conformément aux procédures de la BAD ;
- g. Assurer le secrétariat du comité d'évaluation des offres conformément aux critères établis dans le dossier d'appel d'offres.
- h. Préparer le rapport d'évaluation, le présenter aux membres du comité d'évaluation pour signature et à la BAD pour « non objection ».
- i. Appuyer la préparation des contrats;
- j. Veiller à ce qu'un système efficace de classement des marchés soit mis en place.
- k. Suivre l'état de chaque activité d'approvisionnement - de la demande à la réception des soumissions par la CEP/CEDEAO - en veillant à ce que les priorités soient respectées ;
- l. Être conscient des conditions du marché, y compris les listes de sources, la disponibilité des prix et la compétitivité, et s'assurer que les coûts sont justes et raisonnables avant d'approuver tout achat.

La Commission de la CEDEAO invite les Consultants Individuels éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. **Des attestations de services satisfaisants effectués et des copies des qualifications doivent être incluses dans la soumission.** Les critères de présélection sont indiqués dans la section V ci-dessous.

III-Résultats attendus du Spécialiste de la passation de marchés

Ce consultant doit assurer :

- L'élaboration de plans de passation de marchés ;
- La mise en œuvre rigoureuse et opportune de ce plan ;
- La coordination à toutes les étapes de la passation de marchés;
- Le classement et le suivi appropriés de toutes les opérations de passation de marchés et de tous les contrats en cours ou terminés.

La performance du Spécialiste en passation de marchés sera évaluée en fonction des points ci-dessus et de la qualité de ses prestations.

IV-Profil du Spécialiste en passation de marchés (critères de sélection)

Le Spécialiste en passation de marchés de la Cellule d'Exécution du Projet Abidjan-Lagos doit avoir les qualifications suivantes :

Qualification : (20 points)

- Doit être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master, en passation de marchés, logistique, achat et approvisionnement, gestion, ingénierie, gestion de projet, administration des affaires, économie, droit des contrats/commercial ou dans un domaine plus directement lié ;
- Des formations spécialisées en passation des marchés avec des partenaires multilatéraux (Banque mondiale, BAD, UE, etc.) sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services de consultant seraient un avantage supplémentaire.

Expérience et compétences : (65 points)

Le candidat doit :

- avoir au moins huit (8) ans d'expérience en passation de marchés avec une expérience pertinente ;
- justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience en tant que Spécialiste de passation de marchés pour des projets assistés par la Banque Africaine de Développement (BAD) ou dans une institution multilatérale similaire telle que la BM, l'UE, la BID, etc. ;
- démontrer avoir exécuté au moins deux (2) missions similaires en tant que spécialiste de passation de marchés auprès d'organisations régionales/internationales ou de projets financés par des institutions multilatérales telles que la BAD, la BM, l'UE, la BID, etc.

Compétences informatiques : (5 points)

- Maîtrise des outils informatiques et en particulier des applications MS Office, y compris Excel, Word, PowerPoint, Project, e-mail et des programmes Internet. La connaissance du logiciel de passation de marchés pertinent serait un avantage supplémentaire.

Exigences linguistiques : (10 points)

- Doit parler et écrire couramment l'anglais ou le Français et avoir une connaissance pratique de l'autre langue.

V- Durée de contrat

La durée du contrat est d'un (01) an, renouvelable sur la durée du projet et sur la base des résultats du rapport d'évaluation des performances.

VI- Lieu de travail

Le lieu de travail est Abuja, Nigéria